

Service Médical

Chartres, le 29 juin 2021

Dr Dippe
Dr Deslandes

La Directrice académique des services de l'Éducation
nationale d'Eure-et-Loir

Tél : 02 36 15 11 96
Mél : ce.medical28@ac-orleans-tours.fr

Cité administrative
15 Place de la République
28019 Chartres Cedex

à

Responsables légaux

Objet : demande de mise en place ou de renouvellement d'un Projet d'Accueil Individualisé pour votre enfant

Référence : circulaire du 10-02-2021 (NOR : MENE2104832C)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez la mise en place d'un PAI pour votre enfant.

Afin que votre demande puisse être examinée par un médecin de l'EN, vous voudrez bien remplir la partie 1 « renseignements administratifs » du document PAI et l'adresser avec tous les éléments demandés au CMS dont dépend l'établissement de votre enfant.

CMS 5, rue de l'Epinay 28500 VERNOUILLET cms28vernouillet@ac-orleans-tours.fr tel : 02 37 46 51 53	CMS 8, rue Paul Langevin 28400 NOGENT-LE-ROTROU cms28nogent-le-rotrou@ac-orleans-tours.fr tel : 02 37 52 05 63
--	---

Éléments à joindre à l'envoi de cette demande :

- Le PAI avec la partie 1 « renseignements administratifs » remplie
- La partie spécifique ou standard « 3/ conduite à tenir en cas d'urgence –partie médecin traitant » remplie par le médecin traitant
- Le document médical de liaison, si nécessaire, remplie par le médecin traitant
- Une copie de l'ordonnance de moins de 3 mois en cas de traitement à donner à l'école
- La fiche « Dossier médical numérique ESCULAPE » remplie et signée
- Préciser avec votre envoi s'il s'agit d'une première demande ou d'un renouvellement de PAI
- Le PAI de l'année précédente si renouvellement

Tous les documents sont téléchargeables sur <https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades> sauf la fiche Esculape téléchargeable sur <https://www.ac-orleans-tours.fr/?id=1024>

Une copie du PAI et des documents médicaux est conservée dans le dossier médical numérique ESCULAPE de votre enfant.

A réception de votre dossier complet, le PAI sera validé par le médecin ou l'infirmier.e de l'Education nationale. Il sera ensuite adressé à l'établissement, copie à la famille.

L'établissement pourra ensuite le mettre en place avec les différents partenaires.

Le service médical